



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 15 décembre 2022

Objet :

### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN COMPOSTEUR ENTRE LA VILLE ET VGP

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le neuf décembre, se sont réunis à dix-neuf heures dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur ALEXIS Jacques, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 20

Jacques ALEXIS, Eric VERSPIEREN, Eve VON TSCHIRSCHKY (arrivée à 20h23 pour le vote de la délibération n°57), Denis PETITMENGIN, Lucie CATROUX, Bertrand MENIGAULT, Caroline BOUIS, Jacques NICOLAS, Caroline de SAZILLY, Charlotte LOGEAIS, Hervé DEWYNTER, Mathieu BELKEBIR, Siham ROUSSEL, Maelys LUXOR, Frédéric GUIRIMAND, Laurent MITON, Julien COURTIN, Ségolène MOREAU, Stéphanie BANCAL, Patrick BOYKIN, Alexandre RUECHE (Départ à 19h50 après le vote de la délibération n°50),

**Ont donné pouvoir : 6(7)**

Sabrina TOURMETZ	à	Denis PETITMENGIN
Eve VON TSCHIRSCHKY	à	Siham ROUSSEL (jusqu'à 20h23)
Vincent CLAUDIERE	à	Jacques NICOLAS
Françoise GUYARD-CASTANET	à	Stéphanie BANCAL
Noëlle MARTIN	à	Patrick BOYKIN
Alexandre RUECHE	à	Caroline DE SAZILLY (à partir de 19h50)
Claude MAQUIS	à	Laurent MITON

**Absent : 1**

Claude JAMATI

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Charlotte LOGEAIS

---

**EN EXERCICE : 27      PRESENTS : 20      REPRESENTES : 6      ABSENT : 1**  
**VOTANTS : 26**

---

VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

**CONSIDERANT** le programme d'incitation de réduction des déchets fermentescibles (déchets verts et déchets alimentaires) par le compostage initié par la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc,

**CONSIDERANT** le projet de l'école La Pépinière d'obtenir le label éco-école,

**AYANT ENTENDU** l'exposé du rapporteur, Madame Eve Von TSCHIRSCHKY, Adjointe au Maire déléguée à l'Education et à la Citoyenneté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un composteur avec Versailles Grand Parc en annexe au bénéfice de l'école La Pépinière.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents afférents.

Pour copie conforme,  
Fait à BAILLY, le 15 décembre 2022

  
  
Jacques ALEXIS  
Maire de BAILLY

Date de publication sur le site internet de la commune : le 16/12/2022